



Droit à la prime de précarité

Par **angèle67**, le **05/03/2009** à **14:29**

Bonjour,

J'arrive prochainement au terme d'un CDD de 6 mois. Le service des ressources humaines me propose un autre CDD mais pour un poste différent. Je pense qu'il ne s'agit donc pas d'un renouvellement de CDD puisque l'intitulé de poste et les missions seront différents. Je voulais savoir si, dans ce cas, j'ai droit à la prime de précarité pour mon premier CDD.

Merci par avance pour vos réponses